

## ➤ PRÉSENTER UN CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

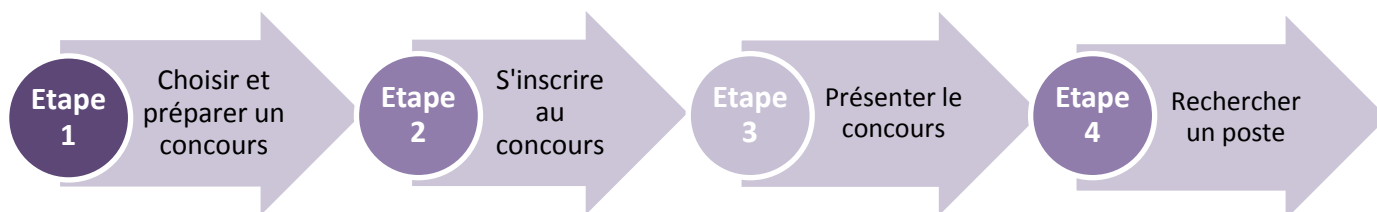
### LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE C'EST :

50 000 employeurs potentiels

Plus de 300 métiers – 7 filières différentes :

Administrative – Animation – Culturelle –  
Médico-sociale – Sécurité – Sportive -  
Technique

# INTÉGRER PAR CONCOURS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 4 ÉTAPES



## ÉTAPE 1 : CHOISIR ET PRÉPARER UN CONCOURS

Pour réussir un concours : n'improvisez pas, préparez-vous !!

Consultez les brochures explicatives des concours ([www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)) et le répertoire des métiers ([www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)) afin de choisir le concours correspondant à votre projet et votre profil,

Consultez les comptes-rendus et les statistiques des précédentes sessions,  
Procurez-vous des manuels de préparation,

Si vous le souhaitez, inscrivez-vous à une formation à distance ou auprès d'organismes spécifiques (le CNED, les Instituts de Préparation à l'Administration Générale, l'AFPA, le GRETA, les Diplômes Universitaires, etc.). Si vous êtes déjà agent territorial, vous avez accès aux préparations organisées par le CNFPT.

## ÉTAPE 2 : S'INSCRIRE AU CONCOURS

Les phases de l'inscription :

Procurez-vous le **calendrier** des concours organisés pour l'année en cours (sur le site de la Fédération Nationale des Centres de Gestion [www.fncdg.com](http://www.fncdg.com), sur le site [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr) ou dans les locaux du Centre de Gestion à PAU),

Prenez connaissance des dates de pré-inscription,

⚠ Il s'agit de **dates réglementaires** qui ne pourront faire l'objet d'aucune dérogation

**Inscrivez-vous** pendant la période réglementaire auprès du Centre de Gestion organisateur du concours,

⚠ L'inscription à une préparation auprès du CNFPT ne vaut pas inscription au concours correspondant.

| **Envoyez le dossier d'inscription** au centre de gestion organisateur accompagné des pièces justificatives demandées dans les délais indiqués.

**Tout dossier d'inscription envoyé hors délai sera rejeté.**

## ÉTAPE 3 : PRÉSENTER LE CONCOURS

En règle générale, les concours comportent deux parties :

| Une ou plusieurs **épreuves écrites d'admissibilité**

Exemples : rédaction d'une note, d'un rapport, étude de cas, établir un tableau numérique...

| Une ou plusieurs **épreuves d'admission** (épreuves orales ou épreuves pratiques)

Exemples : entretien de motivation, épreuve professionnelle...

Absence à une épreuve obligatoire  
Note inférieure à 5 sur 20 } Élimination du candidat

Lors de sa réussite et de l'obtention du concours, **le candidat est appelé lauréat**. Il est inscrit sur une liste d'aptitude pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois, et valable sur tout le territoire national.

## ÉTAPE 4 : RECHERCHER UN POSTE

Vous êtes lauréat du concours, **vous devez maintenant rechercher un poste** pour le faire valoir. **Le concours ne vaut pas recrutement**, mais permet le recrutement dans toutes les collectivités territoriales du territoire national.

Pour trouver un poste, nous vous invitons à :

| Vous inscrire sur le Site Emploi Territorial [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr),

| Consulter l'ensemble des offres d'emploi des collectivités territoriales sur le site de la Fédération Nationale des Centres de Gestion [www.emploi.fncdg.com](http://www.emploi.fncdg.com),

| Envoyer des candidatures spontanées dans les collectivités territoriales du département.



## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### CONTACTS

| Direction Emploi et recrutement  
Pôle Concours et examens professionnels

| ☎ 05 59 84 59 45 – 📠 05 59 84 59 29

| [espace.concours@cdg-64.fr](mailto:espace.concours@cdg-64.fr)

| [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)